



## MAIRIE DE TOUSSUS-LE-NOBLE

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 12 MARS 2018

#### ORDRE DU JOUR :

#### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2018**

**N°2018/09-SIGNATURE CONVENTION AVEC GRDF POUR L'HEBERGEMENT DE CONCENTRATEURS SUR DES TOITS D'IMMEUBLE DANS LE CADRE DU PROJET COMPTEURS COMMUNICANTS GAZ DE GRDF**

**N°2018/10-COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)-DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT POUR LES AGENTS**

**N°2018/11-DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT RURAL**

**N°2018/12- DEMANDE DE PRET AUPRES DE LA CAISSE DES DEPÔTS POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT**

L'an deux mille dix-huit, le douze mars, dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Patrick CHARLES, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Patrick CHARLES, Mme Géraldine LASBLEIS, M. Pierre LANCINA, Mme Delphine ANGLARD, M. Thomas HAUDECOEUR, M. Jean-Loup AGOPIAN, M. Frédéric GUITET, Mme Virginie JUSTAL, Mme Catherine DAGUET, M. Stéphane USAI (à partir de la délibération n°2018/10), M. Gilles PANCHER, Mme Aïcha BORGES, M. José LOCOH

**ETAI(EN) T ABSENT(S) EXCUSE(S)** : Mme Bénédicte AGOPIAN (pouvoir donné à M. AGOPIAN)  
M. Fabrice MAZIER (pouvoir donné à M. LANCINA)

**ETAI(EN) T ABSENT(S) :**

M. Jean-Loup AGOPIAN a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

#### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2018**

M. CHARLES soumet au Conseil Municipal le compte rendu de la réunion du 22 janvier 2018 qui a été adressé à tous les membres.

M. CHARLES invite les Conseillers à formuler leurs observations.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**ADOpte** le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 22 janvier 2018.

Arrivée de M. PANCHER.

**INFORMATION SUR LES MARCHES SIGNES PAR DELEGATION SELON LA DELIBERATION N° 2014/20 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2014, MODIFIEE PAR LA DELIBERATION N°2014/73 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2014 ET PAR LA DELIBERATION N°2018/07 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2018**

Il est donné aux membres présents le tableau actualisé des marchés signés ou en cours de signature depuis le 22 janvier 2018. Ce tableau reprend les informations suivantes : l'objet du marché, le titulaire du marché, la date de parution et le support utilisé pour la consultation, la date de décision du marché et les montants H.T. et T.T.C. du marché.

M. CHARLES évoque les autres décisions prises.

-décision 2018/03 : signature contrat de maintenance logiciel Microbib pour la médiathèque

\* \*

\*

## **ENVIRONNEMENT**

### **N°2018/09-SIGNATURE CONVENTION AVEC GRDF POUR L'HEBERGEMENT DE CONCENTRATEURS SUR DES TOITS D'IMMEUBLE DANS LE CADRE DU PROJET COMPTEURS COMMUNICANTS GAZ DE GRDF**

Arrivée de M. HAUDECOEUR.

Sur proposition de M. Patrick CHARLES, Maire,

M. CHARLES indique que, depuis plusieurs années, les attentes des clients et des fournisseurs de gaz s'expriment en faveur d'une plus grande fiabilité du comptage, d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations, de la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels. Dans le même temps, les progrès technologiques offrent de nouvelles possibilités pour mieux vivre la consommation des clients et rapatrier leurs index de consommation.

M. CHARLES précise que les travaux de la Commission de Régulation de l'Énergie et de GrDF ont conduit à la conclusion qu'une solution technique performante, à un coût acceptable par la communauté, fiable dans le temps et répondant aux besoins de l'ensemble des parties prenantes, pouvait être conçue.

Le projet Compteurs Communicants Gaz de GrDF a un objectif double. Il s'agit d'améliorer la qualité de la facturation et la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels et de développer la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation.

La commune de Toussus-le-Noble souhaite soutenir la démarche de GrDF en proposant d'héberger des concentrateurs sur les toits de certains bâtiments afin de mettre en place le système de communication qui permettra la généralisation des compteurs communicant gaz.

M. CHARLES propose au Conseil Municipal d'adopter les termes de cette convention de partenariat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29,

Considérant la convention n°AMR-180202-07, avec la société GrDF, pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevé en hauteur, en pièce jointe de la présente délibération,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 2 abstentions, 12 voix pour,**

**APPROUVE** les termes de la convention à intervenir avec la société GrDF.

**AUTORISE** le Maire à signer cette convention.

\* \*

\*

## ADMINISTRATION GENERALE

### **N° 2018/10- COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)-DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT POUR LES AGENTS**

Arrivée de M. USAI.

Sur proposition de Mme Delphine ANGLARD, Adjointe au Maire,

Vu l'adhésion de la commune de Toussus le Noble au Comité National d'Action Sociale (CNAS),

Vu la délibération n°2016/14 du Conseil Municipal du 11 mars 2016 désignant comme représentant pour les agents de la commune de Toussus le Noble au CNAS un agent actuellement en arrêt maladie prolongé,

Considérant que cette situation nécessite, afin d'assurer la continuité des échanges avec le CNAS, la désignation d'un nouveau représentant,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE** de désigner comme représentant pour les agents de la commune de Toussus le Noble au Comité National d'Action Sociale (CNAS) : Mme Valérie PIERRE.

\* \*

\*

## FINANCES

### **N°2018/11-DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT RURAL**

Sur proposition de M. Pierre LANCINA, Adjoint au Maire,

M. LANCINA expose au Conseil Municipal les objectifs de la politique des contrats ruraux, élaborés conjointement par le Conseil Régional et le Conseil Départemental, et permettant d'aider les communes de moins de 2 000 habitants et syndicats de communes de moins de 3000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable d'une partie du territoire régional.

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparaît souhaitable de solliciter un contrat rural portant sur les opérations suivantes :

- 1) « Parvis des commerces » pour 89 078 € H.T.
- 2) « Place des blés » pour 51 083 € H.T.
- 3) « Parvis de la Mairie » pour 276 978 € H.T.

Le montant total des travaux s'élève à 417 139 € H.T.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**APPROUVE** le programme de travaux présenté par M. LANCINA et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé.

#### **S'ENGAGE :**

- sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération,
- sur la maîtrise foncière et/ ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat,
- sur le plan de financement annexé,

- sur une participation minimale conforme aux dispositions légales en vigueur et sur le financement des dépassements éventuels,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de trois ans à compter de la date d'approbation du contrat par la dernière assemblée délibérante et selon l'échéancier prévu,
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et Départemental,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et du Département des Yvelines et d'apposer leur logo dans toute action de communication,

**SOLLICITE** de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Yvelines l'attribution d'une subvention conformément au règlement des nouveaux Contrats Ruraux, au taux de 40 % pour la Région et de 30 % pour le Département dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit 259 000 € pour un montant plafonné à : 370 000 €.

**SOLLICITE** de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Yvelines l'attribution d'une subvention complémentaire dans le cadre de l'extension départementale du contrat rural 2017-2019, dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée soit 14 142 € pour un montant plafonné à : 47 139 €.

**DECIDE** de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un nouveau contrat rural selon les éléments exposés.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

**DESIGNE** la société ESPACE LIBRE (76240 BONSECOURS), représentée par M. Maxime SAÏSSE, pour assurer la maîtrise d'œuvre des opérations qui le concerne, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'étude de diagnostic architectural et/ou le contrat de maîtrise d'œuvre relatif à une mission de base telle que définie par la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique et ses décrets d'application.

## **N°2018/12- DEMANDE DE PRET AUPRES DE LA CAISSE DES DEPÔTS POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT**

Sur proposition de M. Thomas HAUDECOEUR, Adjoint au Maire,

Considérant les travaux de réfection du réseau d'assainissement situé dans les Demeures,

Considérant que pour assurer le financement de ces travaux, il convient d'effectuer une demande de prêt,

Considérant la possibilité de demander un prêt auprès de la Caisse des Dépôts,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**APPROUVE** la demande de prêt auprès de la Caisse des Dépôts, pour un montant de 278 000 €, afin de financer les travaux de réfection du réseau d'assainissement situé dans les Demeures.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, représentant la commune, à signer le contrat de prêt et tous documents s'y rapportant.

\* \*

\*

## **QUESTIONS DIVERSES**

-M. CHARLES rappelle le souhait de la municipalité de s'associer à l'élan de solidarité nationale en faveur des familles de réfugiés. Il évoque l'arrivée sur la commune d'une famille originaire d'Afghanistan composée d'un couple et de 4 enfants dès le 15 mars. M. CHARLES tient à exprimer ses remerciements à l'ensemble des habitants Nobeltussois qui se sont mobilisés dans un élan de générosité pour parfaire les conditions d'accueil de cette famille et notamment Mme POUSSET, représentant le Secours Catholique et Mme DOS SANTOS, représentant la Maison Pour Tous.

-M. CHARLES évoque les inquiétudes liées au souhait de l'Etat de céder sa participation au capital d'ADP, inquiétudes qui portent sur la peur d'un accroissement des activités aériennes. Il indique que cette cession ne devrait pas intervenir avant la fin 2018 à l'issue du vote par l'Assemblée Nationale d'une Loi autorisant l'Etat à descendre en dessous de 50 % du capital. M. CHARLES tient à rappeler que même si un opérateur privé venait à prendre le contrôle d'ADP (Vinci est évoqué), l'activité de l'aérodrome resterait protégée par les dispositions prises par les pouvoirs publics en matière de règles de fonctionnement et de réglementation environnementale strictes.

-Pour répondre à une question de M. PANCHER, M. CHARLES évoque un prochain rendez-vous avec le directeur de la Poste de Saint-Quentin-en-Yvelines, qui souhaite aborder le développement de nouveaux services, notamment à l'attention des personnes âgées.

**Fin du conseil** : 21h10

**Prochain conseil municipal** : 9 avril 2018-19h30